

**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CENTRE**

Division d'Orléans

DEP-DSNR-Orl/MF/MCL/1790/04
L:\CLAS_SIT\DAM\09VDS04\INS_2004_EDFDAM_0007.doc

Orléans, le 7 décembre 2004

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de
DAMPIERRE EN BURLY
BP 18
45570 OUZOUER SUR LOIRE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
« CNPE de Dampierre »
Inspection n° INS-2004-EDFDAM-0007 du 9 novembre 2004
"Systèmes de sauvegarde RIS et EAS"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection a eu lieu le 9 novembre 2004 sur le thème « systèmes de sauvegarde RIS et EAS ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 9 novembre 2004 avait pour objectif de contrôler les conditions d'exploitation et de maintenance des deux circuits de sauvegarde RIS d'injection de sécurité et EAS d'aspersion dans l'enceinte du réacteur.

Les inspecteurs ont consulté, par sondage, l'application et les résultats des programmes d'essais périodiques et de maintenance. Un état d'intégration des modifications a été examiné. Les locaux, principalement des tranches 1 et 2 où sont implantés ces systèmes, ont été visités.

.../...

Des actions d'améliorations de documents opératoires, devant faciliter leur mise en application pour la réalisation des essais par exemple, sont en cours en réponse notamment à des événements récents. La propreté des locaux doit pouvoir être améliorée.

A. Demandes d'actions correctives

Il a été constaté des fuites importantes de bore, au niveau de la pompe d'essai 9 RIS 011 PO.

Demande A1 : je vous demande de m'indiquer l'analyse qui est faite de ces fuites quant à la disponibilité de la pompe et les actions de maintenance qui sont prévues.

B. Demandes de compléments d'information

Pour les tests d'étanchéité des doubles enveloppes des traversées des tuyauteries de puisards (RIS 103, 105 TW et EAS 106, 107 TW), vous appliquez des paramètres de contrôles et des critères spécifiques.

Demande B1 : je vous demande de me communiquer la procédure d'essai ainsi que la justification de ces paramètres et critères.

☺

Le suivi des niveaux des puisards a conduit à la déclaration de deux événements significatifs, en août et septembre, qui révèlent notamment des erreurs de calculs. Vous nous avez présenté les évolutions prévues pour améliorer l'ergonomie des gammes d'essais périodiques correspondant à ce suivi.

Demande B2 : je vous demande de me préciser l'avancement de mise en œuvre de ces gammes revues.

☺

Vous nous avez indiqué l'émergence d'une action de suivi de tendance des composants des systèmes RIS, EAS et ASG. Un « produit » sera proposé à la conduite en fin d'année.

Demande B3 : je vous demande de m'indiquer les suites données à cette action et de me préciser son contenu.

☺

La gamme d'essai d'étanchéité des échangeurs EAS ne précise pas le processus de validation de l'essai, processus qui est basé sur une mesure de l'activité tritium côté RRI. Cependant, vous nous avez présenté l'évolution prévue de la gamme qui permettra le calcul de la fuite à partir de la mesure de l'activité tritium.

Demande B4 : je vous demande de me préciser le processus de validation de l'essai appliqué jusqu'à présent.

☺

Les câbles d'alimentation électrique des commandes des vannes 1 RIS 32 et 33 VP sont conçus pour éviter le risque de mode commun en cas d'incendie. Cette disposition n'apparaît par contre pas sur la tranche 2.

Demande B5 : je vous demande de m'indiquer les raisons de cette différence de traitement du risque sur ces deux tranches.

☺

Vous avez indiqué aux inspecteurs que les roulements de la pompe 2RIS002PO avaient été changés au cours de la dernière visite complète. Cette intervention n'est pas identifiée dans le rapport d'expertise de la visite.

Demande B6 : je vous demande quelle traçabilité a été faite de cette action ?

☺

Dans le domaine de la tenue des locaux, les inspecteurs ont noté en particulier :

- la présence de bore dans les locaux des réservoirs RIS 004 BA
- un puisard partiellement bouché dans le local des pompe 1 RIS 21 et 22 PO
- des fuites de bore sous les prises d'échantillons des vannes 2 RIS 32 et 33 VP
- un puisard sans crépine dans le local des pompes 2 RIS 21 et 22 PO
- des traces de bore au refoulement des pompes 2 RIS 21 et 22 PO
- des traces de soude dans le local de la bache 1EAS001BA

Demande B7 : je vous demande de m'indiquer votre programme de suivi et d'entretien de ces locaux.

C. Observations

C1 : Il est fréquemment détecté une présence d'eau dans les doubles enveloppes des puisards EAS 02 PS des tranches 3 et 4. Les inspecteurs ont noté que vous poursuiviez des investigations pour analyser les causes de ce problème et y remédier.

☺

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas le 7 février 2005. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
L'adjoint au chef de la division de la sûreté
Nucléaire et de la radioprotection

Copies :

DGSNR PARIS

- Direction
- 4^{ème} Sous-Direction

DGSNR FAR

- 2^{ème} Sous-Direction
- 4^{ème} Sous-Direction

IRSN

Signé par : Rémy ZMYSLONY